



9e BIENNALE D'AQUARELLE DE BRIOUDE Du 13 au 27 juillet 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

1. Généralités

- Organismes de l'évènement : l'association Festival d'Aquarelle.
- Lieux et dates de la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019 : plusieurs espaces ouverts tous les jours, du 13 au 27 juillet 2019, dans le centre historique de Brioude. Les artistes installeront leur exposition le 11 juillet et la décrocheront le 28 juillet. « Journée des artistes » le vendredi 12 juillet.
- La Biennale d'Aquarelle de Brioude présente une quarantaine d'aquarellistes professionnels ou amateurs, nationaux et internationaux. Chaque artiste dispose d'un espace d'exposition individuel pour présenter trente aquarelles maximum.

2. Conditions de candidature

1. Les artistes ayant exposé à la Biennale d'Aquarelle de Brioude en 2015 et en 2017 **ne peuvent pas présenter de dossier de candidature pour 2019.**
2. **Les œuvres seront originales et réalisées à l'aquarelle** en tout ou partie. Il n'est admis ni copies, ni plagiat, ni travaux d'école. Tous les formats sont permis.
3. Les œuvres présentées en 2019 **n'auront jamais été exposées** au public de la Biennale d'Aquarelle de Brioude auparavant.
4. Chaque artiste pourra proposer des stages, démonstrations, conférences... Ce critère est pris en compte par la commission de sélection. L'association Festival d'Aquarelle fournira l'aide logistique (communication, gestion de l'inscription des stagiaires, mise à disposition de salles de stages meublées...).
5. L'expérience nous a confirmé que la présence des artistes est un point fort de la Biennale d'Aquarelle de Brioude. Elle permet aux peintres et au public de se rencontrer et elle favorise les ventes. **Chaque artiste doit être présent au minimum 8 jours**, consécutifs ou non, et plus s'il le peut. **La présence de l'artiste pour animer ses stages n'entre pas dans les huit jours demandés, pas plus que les journées d'accrochage et décrochage.** L'association Festival d'Aquarelle proposera aux artistes un hébergement chez l'habitant, pour 2 personnes maximum, dans la limite des disponibilités.
6. Chaque artiste sélectionné s'engage à promouvoir sa participation à la Biennale d'Aquarelle de Brioude. La promotion générale de l'évènement est assurée par l'association Festival d'Aquarelle.

3. Frais de participation

1. **Les droits d'inscription et d'accrochage sont d'un montant de 170 € par artiste.** Ils comprennent la mise à disposition d'un espace et des supports d'exposition, une partie du gardiennage et toute la communication. Ils seront versés dès confirmation de la participation et ne seront pas remboursables.
2. **Une commission de 15% est perçue par l'association Festival d'Aquarelle sur toutes les ventes ou prestations réalisées lors de la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019 :** les œuvres originales, y compris celles réalisées lors des animations ; les stages ou démonstrations payants ; les livres, lots de cartes et autres items, qui seront vendus exclusivement à la boutique gérée par l'association Festival d'Aquarelle.
3. Assurance : la mise à disposition des salles et les divers frais techniques et d'assurance sont pris en charge par l'association Festival d'Aquarelle. **L'assurance des œuvres elles-mêmes n'est pas comprise et reste à la charge de chaque artiste.** L'association Festival d'Aquarelle décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées. Aucune réclamation ne sera admise.

4. Modalités de candidature

1. Chaque candidature est soumise à une commission de sélection. **La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 31 août 2018** (le cachet de la poste faisant foi). L'association Festival d'Aquarelle confirmera à chaque artiste, par email, la réception de son dossier.
2. La commission de sélection confirmera ou infirmera à l'artiste sa participation à la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019 **au plus tard fin octobre 2018.** Aucun dossier de candidature ne sera retourné. Aucune justification ne sera donnée concernant la sélection ou non des artistes.



9e BIENNALE D'AQUARELLE DE BRIOUE

Du 13 au 27 juillet 2019

FICHE DE CANDIDATURE

Merci d'écrire très lisiblement

Je soussigné nom : prénom :

accepte les modalités et propose ma candidature à la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019.

Nationalité : Langues parlées :

Date de naissance : N° de SIRET (si vous en possédez un) :

Formats moyens des aquarelles **encadrées** :

Prix minimum et maximum de vos aquarelles :

Adresse :

Téléphone fixe et portable :

E-mail :

Site web :

Cochez les jours où vous serez présent (minimum 8 jours hors stages, accrochage, décrochage). Votre présence lors des week-ends est vivement souhaitée. L'accrochage et le décrochage des œuvres seront assurés par vos soins, le 11 et le 28 juillet 2019.

J 11 Accrochage	V 12	S 13	D 14	L 15	M 16	M 17	J 18	V 19	S 20	D 21	L 22	M 23	M 24	J 25	V 26	S 27	D 28 Décrochage

Animations que l'artiste propose :

Remarques diverses :

Date

Signature

PIECES A ADRESSER AVANT LE 31 AOUT 2018 A :
Association Festival d'Aquarelle ● Immeuble interconsulaire ● Avenue Léon Blum ● 43100 Brioude

- Cette fiche de candidature, complétée, datée et signée.
- 1 dvd comprenant :
 - Vingt à trente photos des aquarelles les plus récentes et susceptibles d'être exposées à Brioude en juillet 2019, et en tout cas représentatives du style de l'artiste. Indiquer le titre et le format non encadré de chaque œuvre dans le nom du fichier numérique.
 - Une photo récente de l'artiste où l'on voit bien son visage.
 - Un texte en français et en anglais, présentant l'œuvre de l'artiste, sa façon de peindre et ce qui lui tient à cœur (500 signes maximum ; fichier Word ou OpenOffice, pas de pdf).
 - Un CV retraçant son parcours, ses expositions.
 - Si possible, quelques articles de presse le concernant et tout document éclairant la candidature.

Toutes les photos doivent être numériques et de haute qualité, au format jpg ou tiff (pas de pdf, ppt, pub...).
Tout dossier incomplet ou inexploitable ne sera pas pris en compte. Aucun envoi par email n'est accepté.